

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Soutien aux structures patrimoniales à vocation départementale

Objectif : renforcer l'attractivité du département à travers son patrimoine

- soutenir les associations patrimoniales d'envergure départementale ;
- contribuer au maillage de l'offre patrimoniale par une mise en réseau des acteurs associatifs et institutionnels.

Bénéficiaires : associations à vocation patrimoniale, fondations.

Nature de l'aide :

- fonctionnement global de l'activité de l'association à vocation patrimoniale.

Éligibilité des demandes :

- **Critères :**
 - la demande devra porter sur des dépenses de fonctionnement ;
 - cette aide n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs départementaux pour le même objet.
- **Dépenses subventionnables :**

Dépenses éligibles	- frais de communication, prestations intellectuelles ; - coûts d'organisation et de gestion ; - fournitures pédagogiques et techniques ; - interventions ponctuelles ; - frais et encadrement pédagogiques, artistiques et techniques ; - animations, interventions ponctuelles et transports en lien avec le projet ; - frais de structure ; - frais de personnel.
Dépenses non éligibles	- dépenses liées à des travaux ; - frais de personnel territorial (relevant de l'employeur demandeur).

Critères d'appréciation :

- compétence du porteur de projet et de ses partenaires/accompagnateurs (intégration dans un projet global de valorisation d'un site patrimonial, références techniques et scientifiques, adéquation entre les ressources humaines mobilisées et les objectifs du projet) ;
- travail en réseau avec les autres acteurs du secteur concerné ;
- étendue et diversité des publics visés dans un objectif de diffusion la plus large possible.

Modalité de financement :

Le taux d'intervention du Département pourra être modulé en fonction du nombre de dossiers déposés et de la nature et de l'intérêt des actions portées par les structures. Les subventions seront attribuées dans la limite des crédits annuels alloués à ce dispositif au budget départemental.

Modalité de dépôt des dossiers ¹:

Le dossier de demande de subvention est à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :
Conseil départemental de la Mayenne - Direction du patrimoine - Hôtel du Département - CS 21429 -
53014 LAVAL CEDEX ou par mail à patrimoine@lamayenne.fr.
Il sera constitué par :

- le formulaire de demande de subvention Cerfa n°12156*06 ;
- une lettre de demande de subvention à l'attention du Président ;
- un relevé de tous les comptes bancaires au 31 octobre de l'année précédant la demande ;
- un bilan moral et financier de l'association validé par la dernière assemblée générale ;
- un compte-rendu de la dernière assemblée générale ;
- un relevé d'identité bancaire.

➡ La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} février de l'année cours. Tout dossier arrivé incomplet ou déclaré non conforme après cette date ne sera pas examiné pour l'année en cours.

Versement de l'aide :

La subvention sera versée selon les modalités indiquées dans la délibération attribuant la subvention et également le cas échéant dans la convention de financement conclue.

Contact : Conseil départemental de la Mayenne
Direction du patrimoine - Hôtel du Département - CS 21429 - 53014 LAVAL CEDEX
02.43.59.96.00 - patrimoine@lamayenne.fr

¹ Mentions légales

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion du dépôt de la demande font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'instruction des demandes de subvention de fonctionnement sur le département de la Mayenne. Le traitement de ces données repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public du responsable du traitement. Les données collectées sont destinées aux agents de la direction du patrimoine chargés d'instruire les demandes, aux élus du Conseil départemental, aux agents de la direction des finances ainsi qu'aux agents de la paie départementale. Elles sont conservées pendant un délai maximum d'un an après le passage du dossier en commission permanente. Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données à l'adresse protectiondesdonnees@lamayenne.fr :

- d'accéder aux données vous concernant,
- de demander leur rectification ou leur limitation,
- de faire opposition au traitement,

*dans les conditions fixées aux articles 13 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).
En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL.*